

L'importance d'une formation appropriée afin de prévenir les accidents du travail

Pour les collaborateurs logistiques, la sécurité sur le lieu de travail est une question cruciale. Mais tous les magasiniers ne sont pas conscients de l'influence énorme de la formation des caristes sur la politique de prévention. Une bonne compréhension de la législation en la matière n'est, à cet égard, pas un luxe superflu. Quels sont les avantages d'une formation ? Passons en revue les points importants en la matière.

Travailler avec un chariot élévateur n'est pas sans risque. Les statistiques parlent d'elles-mêmes. Le tableau ci-dessous, issu du Fonds des accidents du travail, montre que les accidents de chariots élévateurs provoquent un nombre croissant de décès et de blessures graves. Une formation appropriée peut drastiquement limiter les coûts causés sur les plans financiers et humains. Jungheinrich, fabricant leader de chariots élévateurs à l'échelle mondiale et fournisseur de services logistiques, estime essentiel que toute personne qui acquiert un chariot élévateur suive une formation. Les employeurs sont, en effet, légalement tenus de faire le maximum pour prévenir la mise en péril de la santé, du bien-être et de la sécurité du personnel. Ils sont confrontés à des directives et à des législations complexes, entre autres : le plan PHARAON (un accord entre le législateur et les assureurs-loi), les directives européennes, les prescriptions de la norme ISO, la responsabilité pénale, etc. La prévention des accidents du travail et l'amélioration de l'efficacité du travail permettent d'épargner de nombreux coûts inutiles. Pensons notamment à la limitation des dégâts aux marchandises et aux primes d'assurance élevées qui peuvent être causées.

Willy Naedts, responsable du département "Formations" chez Jungheinrich : "La technologie moderne qu'intègrent les machines actuelles et le rythme de travail toujours plus élevé rendent



indispensable la formation du cariste. L'opérateur peut ainsi mieux évaluer les dangers potentiels et effectuer son travail plus sûrement. En marge de l'aspect technique de la conduite, nous attachons aussi une grande importance au contrôle et à l'inspection de l'appareil et de la batterie afin de mieux déceler et prévenir à temps les pannes et les dysfonctionnements. Nous savons d'expérience qu'il faut des années de pratique pour piloter un chariot élévateur en toute confiance et que cette expertise est indispensable dans les tâches quotidiennes. L'expérience risque toutefois de faire passer la vigilance au second plan. Une formation régulière de rappel permet de la ranimer et donne aux professionnels les moyens de réaliser correctement leurs tâches quotidiennes."

Pourquoi une formation pour les caristes ?

Prévention des accidents du travail: Les chariots élévateurs se déplacent dans un environnement de travail. Où les piétons, les palettiseurs et les chariots élévateurs engendrent un trafic complexe qui, par la multiplicité des croisements et des angles morts, se révèle parfois plus dangereux que le trafic sur

la voie publique.

Prévention du coût des sinistres: Le fait qu'un chariot élévateur se déplace dans des espaces restreints, entouré de marchandises chères, peut engendrer des coûts inutiles. La formation de Jungheinrich contribue donc directement à prévenir des dégâts aux bâtiments, aux conditionnements, aux produits et aux chariots élévateurs eux-mêmes.

Pression des assureurs-loi – plan PHARAON: Le respect des modalités du RGPT (Règlement général pour la protection du travail) est contrôlé par l'inspection du travail. Les chauffeurs de chariots élévateurs sont donc tenus de suivre une formation appropriée. Sans cette formation, les coûts de l'assurance accident du travail obligatoire sont souvent considérablement supérieurs. Pour le calcul de la prime, seule compte la sinistralité qui est, très logiquement, plus favorable dans les entreprises qui favorisent la prévention et dont les collaborateurs sont sensibilisés. De ce fait, une bonne formation peut donc mener à une diminution de la prime. Outre la détermination d'une prime plus élevée, les assureurs-loi peuvent même refuser de couvrir le risque.

En 2004, les pouvoirs publics ont décidé de

commun accord avec les compagnies d'assurance de mettre en place un plan visant à la sécurité au travail, le plan PHARAON. Le Plan fédéral pour la réduction des accidents du travail précise que les entreprises qui ont connu plus d'accidents que la moyenne de leur secteur pendant 2 ou 3 années consécutives présentent un risque accru. Les entreprises à

mesures de prévention et fournir une formation adéquate de conduite sûre aux chauffeurs d'équipements de travail mobiles (voir Code, Titre I, Ch. III, Section III, Art. 17 et Code, Titre VI, Ch. II, Section II, Art. 14)

Certification ISO 9000: Les entreprises qui ont l'objectif d'obtenir une certification ISO



risque sont tenues de payer une prime de prévention allant de 3 000 à 15 000 euros.

Respect des modalités de la législation sur la sécurité : Selon la loi, les caristes doivent avoir une formation adéquate au maniement en toute sécurité du chariot élévateur. Cette obligation se retrouve dans le Code sur le bien-être au travail :

- a) Tout poste de travail impliquant l'utilisation entre autres d'engins de levage doit disposer d'un coordinateur de sécurité. Il est également soumis à la surveillance de santé. (voir Code, Titre I, Ch. IV. Art. 2, 1° et Code, Titre I, Ch. IV. Art. 4, § 1)
- b) L'employeur doit donner aux travailleurs les instructions liées aux risques et aux

9000 doivent démontrer que leur personnel est bien formé.

L'extrait suivant des prescriptions ISO 9000 met l'accent sur l'importance de la formation: "Tout le personnel de production surveillant et exécutant doit être formé de manière approfondie aux méthodes et compétences nécessaires pour exécuter la tâche (utilisation adéquate des... machines..., lien entre leurs tâches et la qualité et la sécurité des conditions de travail.) Le personnel exécutant doit le cas échéant être certifié pour ses compétences."

Directives européennes et autres lois: Une formation s'impose pour faire la part des choses dans le vaste éventail des directives.

Synthétiser ces directives est, en effet, loin d'être évident. La Commission européenne des normes, composée de fabricants de rayonnages, promulgue des normes consacrées aux étagères à palettes. La norme "EN15635", en vigueur en Belgique depuis juin 2009, forme ainsi le fil rouge d'une utilisation sûre des systèmes de stockage des palettes et les entreprises sont contrôlées quant au respect de cette norme. La récente directive européenne "machines" 2006/42/CE du 29.12.2009 impose également des exigences en matière de construction et de conception des machines. Les équipements conformes reçoivent le marquage qui constitue une déclaration de conformité UE. Un arsenal complet de directives porte également sur le règlement d'entreprise, les prescriptions générales et les autorisations de conduite devant être connus. Les participants aux formations de Jungheinrich bénéficient d'une connaissance complète de ces directives.

Efficacité/vitesse de travail: Un travail effectué à un rythme rapide et sous la pression du temps n'a de sens que s'il est sans faute. Pour prévenir toute perte de qualité et optimiser l'efficacité du travail, un aperçu complet et une approche tactique de la conduite d'un chariot élévateur sont indispensables. La formation de Jungheinrich apprend aux chauffeurs de chariots élévateurs à manœuvrer en un minimum de mouvements et sans repositionnement ni blocage.

Responsabilité pénale: Un accident du travail peut avoir de grandes implications financières, surtout pour l'employeur. On n'est rarement sensibilisé au fait qu'un accident peut, dans le pire des cas, causer des victimes et engendrer d'énormes coûts en termes de dommages-intérêts, de reconstruction, de responsabilité pénale d'un chauffeur... pour ne citer que quelques conséquences possibles. Les entreprises perdent, chaque année, des millions à la suite de dégâts provoqués par du personnel incompetent. <<

	Nombre	Sans suite	Incapacité temporaire	Incapacité permanente	Mortels
2005	1092	375	592	119	6
2006	985	369	498	116	2
2007	903	353	460	88	2
2008	877	311	443	119	4
TOTAL	3857	1408	1993	442	14

*Source : rapport annuel du Fonds des accidents du travail : 'Ongevallen met heftrucks'